

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° / 2023

**Relatif à la programmation 2023, pour le département de Seine-Saint-Denis, des
contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, prévue par la loi n°2015-1702 du 21
décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

- VU** La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-11, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;
- VU** La loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021;
- VU** L'article 75 III de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015, pour l'application duquel la Directrice générale de l'Agence régionale de santé établit par arrêté, le cas échéant conjoint avec le Président du conseil départemental concerné, la liste des établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et fixe la date prévisionnelle de cette signature. Cette programmation d'une durée de cinq ans est mise à jour chaque année.

CONSIDÉRANT L'arrêté conjoint du Président du Conseil départemental et de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France n°2016-499/2017-003 du 22 décembre 2016 relatif à la programmation 2017-2021, pour le Département de la Seine-Saint-Denis, des contrats pluriannuel d'objectifs et de moyen, prévue par la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la Sécurité sociale pour 2016;

CONSIDÉRANT L'arrêté modificatif conjoint du Président du Conseil départemental et du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France n° 2018-27/2018-134 du 30 janvier 2018 relatif à la programmation 2017-2021, pour le département de Seine-Saint-Denis, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, prévue par la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016;

CONSIDÉRANT L'instruction interministérielle N°CS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2022/108 du 12 avril 2022 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2022.

ARRÊTENT

- ARTICLE 1^{er} :** La conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre d'une part les organismes gestionnaires des établissements et services mentionnés aux 2°, 3°, 5°, 7° et 11° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles et d'autre part, l'Agence régionale de santé Ile-de-France, fait l'objet d'une programmation annuelle mentionnée en annexe du présent arrêté.
Cette programmation est révisable annuellement.
- ARTICLE 2^e:** Sous réserve de l'accord de chaque Président des Conseils départementaux, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France peut prévoir pour les établissements et services relevant d'un même organisme gestionnaire, la conclusion d'un seul contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur l'ensemble de la région Ile-de-France.
- ARTICLE 3^e:** Les contrats conclus dans le cadre de la présente programmation prennent effet au 1er janvier de l'année qui suit l'année de la signature.
- ARTICLE 4^e:** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- ARTICLE 5^e:** La directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur général des services départementaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France et de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et au bulletin officiel du Département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2023**

La Directrice Générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Pour le Département, le Président du Conseil
départemental, et par délégation, le Directeur
général des services du Département de la
Seine-Saint-Denis

Agence régionale de santé Ile-de-France
La Directrice Générale Adjointe
Amélie VERDIER
Sophie MARTINON

Monsieur Olivier VEBER

ANNEXE 1

Année de signature N (prise d'effet au 1 ^{er} janvier N+1)	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
	Raison sociale	FINESS Juridique	Raison sociale	FINESS géographique
2023	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	750721300	MAS LE GRAND SAULE	930000112
	ARCHIPEL MONTREUIL	930712716	IMP JEAN MACE MONTREUIL	930817457
			SESSAD ARCHIPEL	930027289
	APETIS	930712856	CMPP AUBERVILLIERS	930680012
			SESSAD DU CMPP D'AUBERVILLIERS	930017298
	AFDAEIM	930712393	ESAT LE CARREFOUR	930817259
	COMMUNE DE BAGNOLET	930812540	CMPP BAGNOLET	930680160
	AGECET	930800693	ESAT AGE CET	930701768
			EAM ET FOYER DE VIE AGE CET	930025705
	AGESTL	930000138	EAM LES MYOSOTIS	930817945
			EAM ROBERT BUSSIÈRE	930025697
			IME LE PETIT ORME	930690227
	SOS INSERTION ET ALTERNATIVES	750044513	ITEP LE PETIT PRINCE	930021605
	ASSOCIATION ARPEI	930712724	ESAT PIERRE BOREL	930812524
			EAM RESIDENCE SPECIALISEE ARPEI	930003967
			IME FRANCOIS EGLEM	930690268
	ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE	750720245	SAMSAH REMORA 93	930023460
	APSI	940715170	CMPP PANTIN	930815642
ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL DIONYSIEN LES MOULINS GEMEAUX	930017991	IME LES MOULINS GEMEAUX	930690250	
		SESSAD LES MOULINS GEMEAUX	930008669	
MUTUELLE "LA MAYOTTE"	950003319	ITEP SESSAD ST DENIS	930026810	